

Rapport N° 211

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé « Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics » déposé le 2 février 2015.

Nyon, le 11 mai 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du rapport s'est réunie le 5 mai 2015 en présence du Municipal M. Olivier Mayor.

Explications de M. le Municipal :

M. Mayor rappelle la concordance de vue entre la Municipalité et les postulants: une étude concernant la propreté urbaine est en cours et la question de la planification des lieux d'aisance en fait partie, ainsi que la lutte contre les graffitis et le *littering* (abandon de déchets sur la voie publique). Divers services municipaux collaborent à cette étude pilotée par *Travaux et environnement*, notamment *Espaces verts*, *Architecture et bâtiments*, ou *Sports, manifestation et maintenance*.

La Municipalité partage l'ambition de réaliser de nouveaux lieux d'aisance accessibles au public au nord des voies CFF, où de tels équipements sont pratiquement inexistants. Le temps nécessaire à l'étude en cours est ceci dit conséquent (18 mois environ) compte tenu des questions d'organisation, des négociations à entreprendre et des projets à formaliser. Pour faire exemple, les aubettes lausannoises regroupant kiosque et W.C. apparaissent un modèle intéressant à ce stade, mais il faut se donner le temps d'en évaluer la pertinence dans le contexte nyonnais, après quoi il faut bien entendu prendre encore le temps de coordonner l'ensemble des mesures envisagées.

La Municipalité s'intéresse par ailleurs de près à la démarche biennoise des "toilettes accueillantes" signalée par le Conseiller Soldini. Elle envisage la signature des premiers contrats cet été encore, de manière à palier rapidement au déficit pointé. Pour mémoire, la mise à disposition de toilettes privées au public est ainsi prévue financée à raison de 100 CHF/mois par la Ville. Ce financement apparaît inférieur à l'ensemble des coûts de réalisation et d'entretien envisageables par la commune seule pour la même prestation. Enfin, la question soulevée de la signalétique des lieux d'aisance sera traitée courant 2015.

Questions de la Commission :

- comment les choix seront-ils opérés parmi les propositions attendues de la part des commerçants intéressés par la démarche ?
- qu'en est-il de la planification des lieux d'aisance dans le cadre des plans de quartier ?
- le remplacement des W.C. publics attenants au musée du Léman est-il prévu dans la planification en cours à cet endroit ?

Réponses de M. le Municipal:

- les choix de localisation des "toilettes accueillantes" seront opérés le cas échéant en fonction de l'intensité du passage constaté, de la fréquentation des lieux et des interdistances utiles (200 - 300m);
- en ce qui concerne les plans de quartier, la pratique de la Ville est désormais d'intégrer ces équipements, comme c'est le cas dans les derniers plans adoptés à la Petite Prairie, la Morâche et Marens-Couchant;
- la planification du futur musée du Léman étant en cours précisément, la Municipalité ne peut pas donner d'assurances définitives séance tenante au sujet du remplacement des toilettes publiques existantes à cet endroit, mais elle prend bonne note de la remarque et fera en sorte que ce remplacement soit envisagé le moment venu.

Conclusion :

Satisfaits des dispositions prises par la Municipalité en vue de l'introduction de "toilettes accueillantes" en Ville de Nyon et des explications données concernant l'étude plus générale en cours auprès des services, les Commissaires considèrent qu'il est répondu aux deux postulats de MM. Monge et Willi d'une part ("Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics") et de M. Soldini d'autre part ("Une alternative rapide et économique pour les besoins urgents").

Les Commissaires prennent note que les premiers effets de la politique "toilettes accueillantes" sont envisagés cet été et que l'étude globale viendra courant 2016. Ils invitent par ailleurs la Municipalité à s'assurer que les lieux d'aisance publics des ensembles de logements *Petite Prairie* et *Marens-Couchant* soient réalisés conformément aux dispositions des plans de quartiers adoptés, puis à procéder de même pour les plans de quartiers suivants.

Amendement :

La Commission considérant unanimement que le rapport n° 211 répond aux interrogations du postulat de M. le Conseiller Soldini souhaite ajouter le point suivant :

- de considérer que ce rapport donne également réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini intitulé "Une alternative rapide et économique pour les besoins urgents" déposé le 17 mars 2015.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 211 donnant réponse au postulat de MM. Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé "Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics" déposé le 2 février 2015, ainsi qu'au postulat de M. Sacha Soldini intitulé "Une alternative rapide et économique pour les besoins urgents" déposé le 17 mars 2015,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 211 valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé "Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics" déposé le 2 février 2015;
- de considérer que ce rapport donne également réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini intitulé "Une alternative rapide et économique pour les besoins urgents" déposé le 17 mars 2015.

La Commission :

Alessandro, Giovanni,
Braunwalder, Alex
Monge, Olivier

Bodeman, Aurélie
Karcher, Christian
Soldini, Sacha

Willi, Bernard
Grosjean, Gilles
(président et rapporteur)